

IX
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1911

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1914 s'élève à	fr. 233,859,104	»
Les crédits alloués pour l'exercice 1910 montent à	222,826,431	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 11,032,670	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1914	fr. 233,424,101	»
— 1910	222,601,431	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 10,822,670	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1914	fr. 435,000	»
— 1910	225,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	210,000	»
SOIT EN PLUS.	fr. 11,032,670	»

Cette augmentation et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés ; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr. 393,500	»
— alloué pour 1910.	269,600	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 123,900	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 123,900 »

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 13 de fr. 4,500 »

— 17 de 88,050 »

— 52 (ancien) (totalité) de. . . 5,000 »

ENSEMBLE. fr. 97,550 »

l'augmentation réelle est de. fr. 26,350 »

Elle résulte de transformations d'emplois et d'extensions de cadres nécessitées par les besoins du service du Secrétariat général.

Les transferts des articles 13 et 17 ci-dessus sont la conséquence de la création de la Direction de l'électricité.

Quant à celui de l'article 52 (ancien), il est proposé dans un but d'uniformité et en vue de ne pas devoir répéter la note concernant les indemnités de vacation octroyées à des magistrats.

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature.*

Crédit demandé pour 1911 fr. 679,092 »

— alloué pour 1910. 35,860 »

AUGMENTATION. fr. 643,232 »

provenant des transferts suivants :

De l'article 18 fr. 559,406 »

— 21 72,826 »

— 25 11,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 643,232 »

Ces transferts sont la conséquence de la création de la Direction de l'électricité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Section 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	646,371	»
— alloué pour 1910.		599,215	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	47,156	»

En tenant compte des transferts :

De l'article 8 (salaires des agréés et des auxiliaires).	fr.	39,105	»
De l'article 22.		11,850	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.		50,955	»

la différence pour 1911 se traduit par une diminution
réelle de fr. 3,799 »

due à des réductions de dépenses diverses.

ART. 8. — *Salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	152,543	»
— alloué pour 1910.		187,353	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	34,810	»

En tenant compte des transferts :

A l'article 7	fr.	39,105	»
De l'article 23.		1,920	»
		<hr/>	
Soit.		37,185	»

la différence constitue, pour 1911, une augmentation
réelle de fr. 2,375 »

résultant de l'amélioration de la situation du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	1,241,957	»
— alloué pour 1910		1,212,565	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	29,392	»

Cette augmentation est la conséquence de l'impression de tarifs, publications, règlements, etc., et des modifications apportées dans la comptabilité des marchandises.

ART. 10. — *Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	265,500	»
— alloué pour 1910		107,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	158,000	»

Cette augmentation est nécessaire pour mettre les ressources de la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge en rapport avec les charges prévues pour l'exercice 1911.

ART. 12. — *Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	14,000	»
— alloué pour 1910		25,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	11,000	»

représentant la charge temporaire prévue au Budget de 1910 pour l'organisation de conférences intéressant l'exploitation des chemins de fer, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles.

Section 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	3,073,296	»
— alloué pour 1910		3,064,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,596	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 13 aura à pourvoir, en 1911, au paiement des salaires des agréés au moyen d'un transfert de l'article 14 de fr. 13,850 »

Par contre, il sera dégrevé d'un transfert à l'article 2 de . . . fr. 4,500 »

et d'une réduction de dépenses de 734 »

5,254 »

Différence égale à l'augmentation . . fr. 8,596 »

ART. 14. — *Salaires des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1911 fr. 10,420,350 »

— alloué pour 1910 9,799,536 »

AUGMENTATION. . . fr. 620,814 »

En tenant compte des transferts :

A l'article 13, de fr. 13,850 »

— 18, de 5,457 »

— 23, de 2,979 »

Ensemble. 22,286 »

L'augmentation réelle est de fr. 643,100 »

Elle est due à l'accroissement du trafic, à la mise en marche de trains nouveaux et à l'amélioration de la situation du personnel.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1911 fr. 7,472,788 »

— alloué pour 1910 7,461,588 »

AUGMENTATION. fr. 11,200 »

résultant de la hausse du prix des rails.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)

Crédit demandé pour 1911	fr.	15,374,585	»
— alloué pour 1910		14,759,680	»

AUGMENTATION.	fr.	614,905	»
-----------------------	-----	---------	---

En tenant compte d'un transfert à l'article 21 de		5,350	»
---	--	-------	---

l'augmentation réelle est de	fr.	620,255	»
--	-----	---------	---

Elle est due aux causes suivantes :

- a) Renfort du personnel par suite de l'accroissement du trafic, de l'extension des installations et de la mise en service de nouvelles lignes;
- b) Amélioration de la situation du personnel;
- c) Accroissement du nombre de bâtiments, ouvrages d'art et dépendances à entretenir.

Section 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	3,085,571	»
— alloué pour 1910		2,751,796	»

AUGMENTATION.	fr.	333,775	»
-----------------------	-----	---------	---

En tenant compte des transferts :

De l'article 18 (salaires des agréés)	fr.	249,150	»
--	-----	---------	---

De l'article 21 (salaires des traceurs).		93,455	»
---	--	--------	---

342,605	»
---------	---

A l'article 2		88,050	»
-------------------------	--	--------	---

Différence.		254,555	»
---------------------	--	---------	---

l'augmentation réelle est de	fr.	79,220	»
--	-----	--------	---

Elle résulte d'extensions de cadre et de l'amélioration de la situation du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 18. — Salaires des ouvriers.**

Crédit demandé pour 1911	fr.	32,598,339	»
— alloué pour 1910		32,205,034	»

AUGMENTATION.	fr.	393,305	»
-----------------------	-----	---------	---

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 14	fr.	5,457	»
---------------------------	-----	-------	---

A l'article 4	fr.	559,406	»
-------------------------	-----	---------	---

— 17		249,150	»
----------------	--	---------	---

— 23		1,193	»
----------------	--	-------	---

—————		809,749	»
-------	--	---------	---

Soit en plus.		804,292	»
-----------------------	--	---------	---

l'augmentation réelle est de.	fr.	1,197,597	»
---------------------------------------	-----	-----------	---

Elle est due à l'amélioration de la situation du personnel, à l'accroissement du trafic et à la mise en marche des trains nouveaux.

ART. 19. — Primes d'économie et de régularité.

Crédit demandé pour 1911	fr.	1,619,827	»
------------------------------------	-----	-----------	---

— alloué pour 1910		1,602,609	»
------------------------------	--	-----------	---

AUGMENTATION.	fr.	17,218	»
-----------------------	-----	--------	---

Cette augmentation est la conséquence du renforcement du personnel nécessité par l'accroissement du trafic.

ART. 20. — Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.

Crédit demandé pour 1911	fr.	29,492,856	»
------------------------------------	-----	------------	---

— alloué pour 1910		26,328,945	»
------------------------------	--	------------	---

AUGMENTATION.	fr.	3,163,911	»
-----------------------	-----	-----------	---

Cette augmentation est la conséquence de l'accroissement du trafic, de la mise en marche de trains nouveaux et de la hausse du prix des matières.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	34,898,590	»
— alloué pour 1910		32,783,942	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,114,648	»

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 16	fr.	5,350	»
A l'article 4	fr.	72,826	»
— 17		93,453	»
		<hr/>	
		166,281	»
		<hr/>	
Soit en plus.		160,934	»

L'augmentation réelle est de. fr. 2,275,579 »

Elle est due à l'amélioration de la situation du personnel, à l'accroissement du trafic et des effectifs du matériel.

Section 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	22,461,111	»
— alloué pour 1910		18,152,167	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,308,944	»

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 23	fr.	4,013,067	» (salaires des agréés)
— 34		6,237	»
		<hr/>	
		4,019,304	»
A l'article 7	fr.	11,850	»
— 29		1,950	»
		<hr/>	
		13,800	»
		<hr/>	
Soit en plus.		4,005,504	»

L'augmentation réelle est de. fr. 303,440 »

Elle est due à l'amélioration de la situation du personnel, à l'accroissement du trafic et à la mise en marche de trains nouveaux.

Les crédits relatifs à la rémunération des agréés sont transférés des articles « salaires » aux articles « traitements », en vue de rendre plus effective l'assimilation de ces agents aux employés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 23. — Salaires des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.**

Crédit demandé pour 1911	fr.	13,517,417	»
— alloué pour 1910		17,547,988	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	4,030,571	»

En tenant compte des transferts suivants :

De l'art. 14	fr.	2,979	»
— 18		1,193	»
— 24		38,000	»
		<hr/>	
		42,172	»
A l'art. 8.	fr.	1,920	»
— 22.		4,013,067	»
		<hr/>	
		4,014,987	»

Soit en moins. 3,972,815 »

la différence se traduit, pour 1911, par une diminution réelle de fr. 37,756 »

qui est la conséquence, notamment, de la suppression des dépenses occasionnés par l'Exposition de Bruxelles.

ART. 24. — Primes de régularité.

Crédit demandé pour 1911	fr.	832,176	»
— alloué pour 1910.		856,111	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	23,935	»

En tenant compte du transfert de 38,000 »

à l'article 23, la différence se traduit par une augmentation réelle de fr. 14,065 »

Elle est due à l'accroissement du personnel participant aux primes.

ART. 25. — Frais d'exploitation.

Crédit demandé pour 1911	fr.	5,696,703	»
— alloué pour 1910		5,638,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	58,503	»

En tenant compte d'un transfert à l'article 4 de . . . 11,000 »

l'augmentation réelle est de 69,503 »

Elle est la conséquence de l'accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	300,000	»
— alloué pour 1910		390,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	90,500	»

représentant la charge temporaire prévue, pour 1910, du chef de la publicité à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, ainsi que diverses autres réductions de dépenses.

ART. 27. — *Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	2,600,000	»
— alloué pour 1910		2,340,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	260,000	»

se justifiant par la nécessité de mettre l'allocation en rapport avec le montant des dépenses prévues.

Section 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	2,308,540	»
— alloué pour 1910		2,333,882	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	174,658	»

Par suite des transferts de 1,950 francs de l'article 22 et de 164,400 francs (salaires des agréés) de l'article 30, soit ensemble

		166,350	»
		<hr/>	

l'augmentation réelle est de 8,308 »

Elle est due à l'accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30. — *Salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	129,522	»
— alloué pour 1910.		284,746	»

DIMINUTION	fr.	155,224	»
----------------------	-----	---------	---

En tenant compte du transfert à l'article 29 de		164,400	»
---	--	---------	---

la différence se traduit par une augmentation de	fr.	9,176	»
--	-----	-------	---

résultant de l'extension et de l'amélioration de la situation du personnel.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Section 1^{re}. — Services communs.ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	167,090	»
— alloué pour 1910.		165,190	»

AUGMENTATION.	fr.	1,900	»
-----------------------	-----	-------	---

provenant de conversion d'emploi et de l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	263,772	»
— alloué pour 1910.		255,002	»

AUGMENTATION.	fr.	8,770	»
-----------------------	-----	-------	---

destinée à réaliser des extensions d'emplois réclamées par les besoins du service.

Section 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	7,935,645	»
— alloué pour 1910		7,718,932	»

AUGMENTATION.	fr.	216,713	»
-----------------------	-----	---------	---

Cet article sera dégrevé d'une somme de		26,012	»
---	--	--------	---

montant des transferts de 6,237 francs à l'article 22 et de 19,775 francs à l'article 44.

L'augmentation réelle est donc de	fr.	242,725	»
---	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle provient notamment :

- 1° De renforts de personnel nécessités par le développement du service ;
- 2° De transformations d'emplois ;
- 3° De la création et de la transformation de bureaux.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	10,291,022	»
— alloué pour 1910		9,670,337	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	620,685	»

Cette augmentation est destinée à faire face aux besoins résultant des causes suivantes :

- 1° Extensions des cadres du personnel déjà réalisées ;
- 2° Création d'emplois de facteur trieur, de facteur local et de facteur rural nécessitée par l'accroissement du trafic ;
- 3° Transformation d'emplois de facteur rural en postes de facteur local ;
- 4° Octroi de distributions supplémentaires ;
- 5° Amélioration de la situation de certaines catégories d'agents subalternes.

ART. 36. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1911.	fr.	353,200	»
— alloué pour 1910.		347,576	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	5,624	»

Cette augmentation résulte :

- 1° De la création de services de malle-poste destinés à desservir de nouveaux bureaux ;
- 2° Des augmentations de subside des services existants.

ART. 39. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie ; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	4,696,437	»
— alloué pour 1910		4,688,437	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	8,000	»

La création de nouveaux bureaux et l'occupation de locaux nouveaux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ou mieux aménagés occasionneront, en 1911, des dépenses supplémentaires portant notamment sur les frais de loyer et de régie, le chauffage, l'éclairage, etc.

Section 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1911 fr.	6,581,655 »
— alloué pour 1910	6,208,190 »
<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	373,465 »
En tenant compte des transferts de 19,775 francs de l'article 34 et de 7,080 francs de l'article 42, ensemble	
	26,855 »
<hr/>	
l'augmentation réelle est de fr.	346,610 »

Elle résulte des causes suivantes :

- 1° De créations et d'extensions d'emplois nécessitées par la progression du trafic;
- 2° De modifications de cadres;
- 3° De l'accroissement du montant des primes de régularité, en conséquence de l'extension normale du trafic;
- 4° De l'allocation de frais de déplacement aux commis-instructeurs;
- 5° De l'allocation d'indemnités aux agents d'autres services pour rémunérer leur collaboration aux services télégraphique et téléphonique, etc.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*
(Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1911 fr.	2,680,321 »
— alloué pour 1910	2,482,441 »
<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	197,880 »

Cette augmentation, dont le montant a été fixé en tenant compte du transfert de 7,080 francs à l'article 41, est destinée notamment :

- 1° A améliorer la situation du personnel;
- 2° A recruter des ouvriers en raison du développement des services;
- 3° A rémunérer la remise du nombre toujours croissant des correspondances.

Il y a lieu, en outre, de maintenir la charge temporaire de 65,000 francs accordée par les Budgets précédents pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens, d'autres travaux de même nature étant prévus en 1911.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43. — *Entretien des lignes et des bureaux ; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	1,042,000	»
— alloué pour 1910		939,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	102,500	»

Cette augmentation est due aux causes suivantes :

1° Accroissement du montant des réductions qui sont consenties sur les prix des abonnements téléphoniques souscrits par les administrations publiques à l'égard desquelles l'État fait usage du droit d'occupation des immeubles qui leur appartiennent. Nonobstant ces réductions, le prix intégral des abonnements est versé au Trésor, en exécution de l'article 16 de la loi de comptabilité, sauf à faire dépense de la somme correspondant à l'indemnité d'occupation. L'augmentation de ce chef, évaluée à 30,000 francs, ne représente donc pas une charge ; elle est contrebalancée par une recette équivalente au Budget des Voies et Moyens ;

2° Acquisition de quantités plus importantes de matériel par suite de l'extension du trafic télégraphique et téléphonique ;

3° Augmentation des frais d'impression du guide téléphonique par suite de l'accroissement du nombre des abonnés ;

4° Renouvellement d'un moteur à gaz.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	1,640,621	»
— alloué pour 1910		1,603,934	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	36,690	»

résultant d'extensions de personnel nécessitées par la mise en service des nouvelles malles à turbines et du nouveau bateau à moteur du port de Blankenberghe.

ART 51. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	2,728,376	»
— alloué pour 1910		2,658,376	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

constituant la seconde moitié du crédit de 140,000 francs justifié au Budget de 1910 par une plus grande consommation de combustible résultant de la mise en service des nouvelles malles à turbines.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V (ancien).

COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.

ART. 52 (ancien). — *Jetons de présence des membres et frais accessoires.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	»
— alloué pour 1910.		5,000 »
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	5,000 »

Le crédit de l'article 52 a été incorporé dans l'article 2.

CHAPITRE VIII (IX ancien).

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 55 (56 ancien). — *Subside.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	3,435,026 »
— alloué pour 1910.		3,299,825 »
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	164,799 »
En tenant compte d'un transfert de		579,125 »
à l'article 56 (nouveau), la différence pour 1911 se		<hr/>
traduit par une augmentation réelle de	fr.	414,326 »

Cette augmentation est la conséquence de l'accroissement de l'effectif du personnel ouvrier.

CHAPITRE IX (nouveau).

ART. 56 (nouveau). — *Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	614,125 »
— alloué pour 1910.		» »
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	614,125 »
En tenant compte d'un transfert de		579,125 »
de l'article 56, l'augmentation réelle n'est que de	fr.	35,000 »

A partir de 1911, les dépenses résultant de l'application de la loi du 24 décembre 1903, lesquelles étaient mises à charge de l'article 55

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(56 ancien) : « Subside à la Caisse des ouvriers », seront liquidées directement sur le Budget.

Le transfert ci-dessus a pour objet de permettre l'application de ce mode de liquidation.

L'augmentation de 35,000 francs est nécessaire pour mettre l'allocation en rapport avec les dépenses prévues.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 58 (ancien). — *Marine.* — *Installation d'un groupe de chaudières au paquebot Princesse Henriette; remplacement des générateurs et des cheminées du paquebot Princesse Joséphine; acquisition d'un bateau pilote, etc.*

Crédit demandé : 435,000 francs.

A. — Parmi les crédits inscrits aux dépenses exceptionnelles du Budget de 1910 figure celui de 150,000 francs pour l'acquisition de huit chaudières destinées au paquebot *Princesse Henriette*. L'installation de ces générateurs et les travaux de réfection qui en seront la conséquence entraîneront une dépense de fr. 220,000 »

B. — L'état d'usure des générateurs et des cheminées du paquebot *Princesse Joséphine* en impose à bref délai le remplacement, évalué à 140,000 »

C. — Le crédit de 75,000 francs alloué par le Budget de 1910 et porté aux « Dépenses exceptionnelles » en vue du remplacement du bateau-pilote d'Ostende qui a sombré en avril de cette année, à la suite d'un abordage, ne pourra être utilisé en 1910 qu'à concurrence de 50,000 francs environ, prix estimatif de la coque. Le surplus, soit 25,000 francs, destiné à l'achat des cordages, de la mâture, de la voilure, etc., doit être porté à nouveau au Budget de 1911 25,000 »

D. — Application de la « navigation pneumatique » à une malle-poste de l'ancien type 50,000 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 435,000 »

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1911 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de deux cent trente-trois millions quatre cent vingt-quatre mille cent et un francs . . . fr. 233,424,101 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre cent trente-cinq mille francs 435,000 »

soit ensemble à la somme de deux cent trente-trois millions huit cent cinquante-neuf mille cent un francs. . . . fr. 233,859,101 »

conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTIKEL EÉN.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1911 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee honderd drie en dertig millioen vier honderd vier en twintig duizend honderd en een frank fr. 233,424,101 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van vier honderd vijf en dertig duizend frank. 435,000 »

Te zamen op de som van twee honderd drie en dertig millioen achthonderd negen en vijftig duizend honderd en een frank. fr. 233,859,101 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1910.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpgelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevalen of aan dezer rechthebbenden.

Gegeven te Laeken, den 18ⁿ October 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafien,*

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1911.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	593,500 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	1,219,092 »
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	679,092 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	61,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{er}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	646,371 »	
8	Salaires des ouvriers	162,543 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,241,957 »	
10	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	265,500 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	200,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1911.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 •	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	595,500 •	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofdbeheer	4,500 •	1,219,092 •
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huishouders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premieën, vergoedingen en toelagen.	679,092 •	
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	60,000 •	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	61,000 •	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
Afdeling 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	646,371 •	
8	Loon van de werklieden	152,543 •	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	1,241,067 •	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkassen voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belge en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen	265,500 •	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeeren, en, bij overlijden, aan hunne familie; vergoedingen, verschuldigd voor begrafeniskosten aan de rechthebbers van werklieden, die ten gevolge van ongevallen in dienst zijn overleden.	200,000 •	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres	14,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,073,296	•
14	Salaires des agents de surveillance et de police de la route	10,420,350	•
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	7,472,788	•
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	15,374,585	•
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,085,571	•
18	Salaires des ouvriers	52,598,350	• 188,612,042 •
19	Primes d'économie et de régularité	1,610,827	•
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	20,492,856	•
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	34,898,590	•
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	22,461,111	•
23	Salaires des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.	13,517,417	•
24	Primes de régularité	832,176	•
25	Frais d'exploitation.	5,696,703	•
26	Publicité commerciale	300,000	•
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,600,000	•
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000	•

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
13	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	3,075,206 °	
14	Werkloon van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	10,420,350 °	
15	Dwarssliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	7,472,788 °	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de Buitengewone Begrooting.)	15,374,585 °	
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	3,085,571 °	
18	Loon van de werklieden	32,508,339 °	188,612,042 °
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,610,827 °	
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	20,402,856 °	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	34,898,580 °	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	22,461,111 °	
23	Werkloon van de tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangoerdienst met paarden	13,517,417 °	
24	Regelmatigheidspremiën	832,176 °	
25	Exploitatiekosten.	5,606,703 °	
26	Adverteerkosten	500,000 °	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakelbooten Oostende-Dover.	2,600,000 °	
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladungen vaststellen	10,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,508,540 »	
30	Salaires des ouvriers	129,522 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	167,090 »	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	263,772 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000 »	
SECTION 2 — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,935,645 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	10,291,022 »	
36	Transport des dépêches	353,200 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 »	31,592,592 »
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,606,137 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,508,840	»
30	Loon van de werklieden	129,522	»
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	167,090	»
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	283,772	»
33	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt enz., voor het maken van de zegels enz.	370,000	»
AFDEELING 2. — Posterijen.			
34	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	7,935,645	»
35	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	10,291,022	»
36	Vervoer van de postpakketten	353,200	»
37	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiiën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	120,000	} 31,592,592
38	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	10,000	
39	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of families van in dienst verongelukte bedienden.	1,696,137	»
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	3,250	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,581,655 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.</i>)	2,680,321 »	
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	1,042,000 »	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	14,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	4,500 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges	60,000 »	
(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,640,621 »	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	345,492 »	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,122,000 »	7,956,224 »
50	Subsides	90,755 »	
51	Traction et matériel	2,728,376 »	
CHAPITRE V.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
52	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	190,000 »	190,000 »
CHAPITRE VI.			
PENSIONS.			
55	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	60,000 »	60,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,581,655 .	
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (Met inbegrip van eene som van 65,000 frank als tijdelijken last.)	2,680,521 .	
43	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benoedigheden	1,042,000 .	
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel enz.)	14,000 .	
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	4,500 .	
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000 .	
(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,640,621 .	7,936,224 .
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	545,492 .	
49	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet.)	3,122,000 .	
50	Toelagen	99,735 .	
51	Trekdienst en materieel	2,728,376 .	
HOOFDSTUK V.			
WACHTGELDEN.			
52	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	190,000 .	190,000 .
HOOFDSTUK VI.			
PENSIOENEN.			
53	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet.)	60,000 .	60,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
SECOURS.			
54	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	45,000 .	45,000 .
CHAPITRE VIII.			
CAISSE DES OUVRIERS.			
55	Subside	3,135,026 .	3,135,026 .
CHAPITRE IX.			
56	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	614,125 .	614,125 .
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 54. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 .	20,000 .
Les crédits portés aux articles 2, 3, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
TOTAL fr.			233,424,101 .
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
58	Marine. — Installation d'un groupe de chaudières au paquebot « Princesse Henriette » ; remplacement des générateurs et des cheminées du paquebot « Princesse Joséphine » ; acquisition d'un bateau pilote, etc.	455,000 .	455,000 .
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . . . fr.			233,859,101 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,
CH. DE BROQUEVILLE.*

*Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.*

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
HULPGELDEN.			
54	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, zoowel aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeerem	45,000 »	45,000 »
HOOFDSTUK VIII.			
WERKLIEDENKAS.			
55	Toelage	3,135,026 »	3,135,026 »
HOOFDSTUK IX.			
56	Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen	614,125 »	614,125 »
HOOFDSTUK X.			
VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
57	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 54. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting	20,000 »	20,000 »
De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 3, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.			
TOTAAL fr.			253,424,101 »
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
58	Zeewezen. — Plaatsen van eene groep stoomketels op de pakketboot « Princesse Henriette »; vervanging der stoomketels en der schoorstenen van de pakketboot « Princesse Joséphine »; aankoop van eene loodsboot, enz.	435,000 »	435,000 »
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.			253,859,101 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 18^{de} October 1910.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafen,*

K. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(30)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1911

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre	fr.
	a.	Secrétariat général : Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires	300,950 »
2		Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel touchent des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	
	b.	Direction de l'électricité : Traitements des fonctionnaires et employés	92,550 »
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
<i>Traitements, salaires et indemnités :</i>			
	a.	Secrétariat général : huissiers, messagers, concierges, hommes de peine, ouvriers et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	35,860 »
	b.	Direction de l'électricité. — Personnel ouvrier : salaires, primes et indemnités de toute nature	645,232 »
<i>Matériel, etc.</i>			
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	12,600 »
5	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650 »
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	50,750 »
6	»	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
	a.	Haute surveillance. Service général	518,440 »
7	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	97,285 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État.	50,640 »
<i>Salaires des ouvriers :</i>			
	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage	80,082 »
8	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	25,778 »
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son	24,275 »
	d.	Atelier de reproduction des plans	24,410 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
393,500 »	269,600 »	123,900 »	»	171,852 »	159,410 94	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	2,806 99	
679,092 »	55,860 »	643,232 »	»	29,330 »	29,318 58	
60,000 »	60,000 »	»	»	100,000 »	65,995 80 (*) 1,625 40	(*) Dépense concernant les exercices antérieurs.
61,000 »	61,000 »	»	»	59,850 » (*) 3,600 »	57,311 90 (*) 1,200 »	
1,219,092 »	451,960 »	767,132 »	»	590,132 »	538,375 61	
AUGMENTATION. . . fr.		767,132 »				
646,371 »	599,215 »	47,156 »	»	606,315 »	578,270 19	
152,545 »	187,353 »	»	34,810 »	185,138 »	169,822 15	
798,914 »	786,568 »	47,156 »	34,810 »	791,453 »	748,092 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc :</i>	
9	a	Imprimés et autographies	427,702 »
	b	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	556,805 »
	c	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	357,450 »
	d	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	120,000 »
		Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :	
10	a.	du Grand Central belge	240,000 »
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	25,500 »
11		Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	
		<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>	
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.	fr.
		DEUXIÈME SECTION.	
		VOIES ET TRAVAUX.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
13	a.	Direction centrale du service	fr. 354,890 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux	2,457,756 »
14	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire	260,650 »
14		Salaires des agents de surveillance et de la police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)	
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>	
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux	4,221,620 »
	b.	— de rails et accessoires	2,006,808 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives	1,244,560 »
		<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>	
16	a.	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.)	9,159,555 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc.	4,069,252 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.	269,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État	277,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles)	1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
798,914 »	786,568 »	47,156 »	54,810 »	791,455 »	748,092 54	
1,241,957 »	1,212,565 »	29,392 »	»	1,235,895 »	1,141,744 99	
265,500 »	107,500 »	158,000 »	»	469,500 »	107,500 »	
200,000 »	200,000 »	»	»	200,000 »	196,522 89	
14,000 »	25,000 »	»	11,000 »	14,000 »	9,625 87	
2,520,371 »	2,351,653 »	254,548 »	45,810 »	2,710,848 »	2,203,286 09	
AUGMENTATION. . fr.		188,758 »				
5,075,206 »	5,064,700 »	8,596 »	»	5,055,450 »	5,046,500 09	
10,420,350 »	9,790,556 »	629,814 »	»	9,647,763 » * 169,763 »	9,455,455 69	* Dépenses concernant les exercices antérieurs.
7,472,788 »	7,461,588 »	11,200 »	»	7,101,168 »	4,857,799 48 ** 141,556 35	** Report à 1908. — Art. 50 de la loi de comptabilité.
15,574,585 »	14,759,680 »	614,905 »	»	14,165,227 » * 639 85	12,849,503 15 ** 46,378 24	
56,541,019 »	55,085,504 »	1,255,515 »	»	54,115,900 85	50,357,195 00	
AUGMENTATION. . fr.		1,255,515 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 427,000 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,505,450 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 721,780 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 251,581 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 181,960 »
<i>Salaires des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 16,415,196 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 6,722,154 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 112,500 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 9,550,489 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 720,424 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 806,719 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 72,044 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 20,640 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 28,290,806 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,202,050 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.) :</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 18,413,858 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 9,556,749 »
	c.	Agents en service général (contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,947,985 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,085,571 »	2,751,796 »	555,775 »	»	2,742,141 »	2,961,875 26	
52,598,550 »	52,205,034 »	395,505 »	»	50,668,000 »	50,556,048 33	
1,619,827 »	1,602,609 »	17,218 »	»	1,567,747 »	1,548,543 61	
29,492,856 »	26,528,945 »	5,165,911 »	»	28,908,600 »	53,207,645 96	
54,898,590 »	52,785,942 »	2,114,648 »	»	55,095,371 »	28,488,516 33 (**) 8 47	(**) Report à 1908, article 50 de la loi de comptabilité.
101,695,185 »	95,672,526 »	6,022,857 »	»	96,979,859 »	96,762,657 66	
AUGMENTATION. . fr.		6,022,857 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,084,100 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoiage des voyageurs et des marchandises 8,719,250 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 11,482,991 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 1,174,770 »
<i>Salaires des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 5,509,474 »
	b.	Formation des convois; convoiage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 5,419,002 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,588,941 »
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 769,676 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 62,500 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 5,718,505 »
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc. des stations 1,957,200 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 25,000 »
26	»	Publicité commerciale »
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 2,590,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
22,461,111	18,152,167	4,508,944	•	17,888,947	17,142,881 70	
15,517,417	17,547,988	•	4,050,571	17,011,765	16,810,005 20	
852,176	856,111	•	23,935	844,791	760,458 80	
5,696,705	5,638,200	58,505	•	5,578,200	5,578,104 55 (*) 55,414 23 (**) 40 58	(*) Dépense concernant les exercices antérieurs (**) Report à 1908, art 30 de la loi de comptabilité
500,000	590,500	•	90,500	325,500 (*) 13,396 39	513,448 91 6,194 83	
2,600,000	2,340,000	260,000	•	4,555,000 (*) 3,322,000	3,454,997 59 (*) 1,565,000	
10,000	10,000	•	•	10,000	9,999 10	
45,417,407	44,954,966	4,627,447	4,145,006	49,547,597 39	45,676,525 49	
AUGMENTATION. . . fr.		482,441				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
		Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 887,000 »
20	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,516,000 »
	c.	Dépôt du timbre 24,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 81,540 »
<i>Salaires des ouvriers :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 109,076 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,508,540	2,335,882	174,658	.	2,550,777	2,590,594 44	
129,522	284,746	.	155,224	279,084	255,647 45	
2,658,062	2,618,628	174,658	155,224	2,629,861	2,846,041 87	
AUGMENTATION. . fr.		19,454				
2,520,371	2,351,655	188,738	.	2,710,848	2,205,286 09	
56,541,019	55,085,504	1,255,515	.	54,115,990 85	50,557,195 60	
101,695,185	95,672,326	6,022,857	.	96,979,850	96,702,657 66	
45,417,407	44,954,966	482,441	.	49,547,597 50	45,676,525 49	
2,658,002	2,618,628	19,454	.	2,629,861	2,816,041 87	
188,612,042	180,643,057	7,968,985	.	185,784,156 24	177,845,684 71	
AUGMENTATION. . fr.		7,968,985				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
31	a.	Service spécial des bâtiments	82,355
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	20,150
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	64,585
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
52	a.	Service spécial des bâtiments	34,506
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	75,732
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	106,134
	d.	Atelier d'autographie.	5,335
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	42,067
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>			
53	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures.	8,000
	b.	Éclairage et chauffage.	110,000
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers.	52,000
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage	6,000
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques.	169,000
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses	25,000
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
POSTES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
34	a.	Direction centrale et services provinciaux	947,072
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	6,988,573
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
35	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux)	7,646,627
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc.	250,865
	c.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires)	753,450
	d.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.). Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial.	1,331,928
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, bonte-feu et écoreuses)	258,152
A REPORTER.			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
167,090 »	165,190 »	1,900 »	»	163,290 »	174,226 63	
263,772 »	255,002 »	8,770 »	»	243,952 »	251,818 17	
370,000 »	370,000 »	»	»	368,000 »	534,586 55	
800,862 »	790,192 »	10,670 »	»	775,222 »	740,601 35	
AUGMENTATION. . . fr		10,670 »				
7,935,645 »	7,718,932 »	216,713 »	»	7,489,491 »	7,288,436 11	
10,291,022 »	9,670,337 »	620,685 »	»	9,359,717 »	8,975,426 08	
18,226,667 »	17,389,269 »	837,398 »	»	16,849,208 »	16,261,862 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT	fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>		
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations	fr	291,245
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus ou par tramways		59,680
	c.	Transport des dépêches par des piétons		5,850
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées		16,425
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)		
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)		
		<i>Matériel, etc. :</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.		257,245
	b.	Chauffage et éclairage		169,240
39	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.		570,202
	d.	Loyers et indemnités de régie		864,000
	e.	Entretien des bureaux ambulants		55,450
40	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne		
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION		fr.
		TROISIÈME SECTION.		
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service		877,480
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques		3,675,700
41	c.	Bureaux centraux téléphoniques		1,572,090
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories		556,500
	e.	Primes téléphoniques		102,200
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.		219,685
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)		85,507
	b.	Services d'exécution		1,686,589
42	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus		844,830
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.		65,505
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>		
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.		145,000
	b.	Éclairage et chauffage		140,000
	c.	Entretien des locaux et du mobilier		90,000
43	d.	Entretien des lignes et des appareils		357,000
	e.	Objets de consommation; menues dépenses		91,000
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles		259,000
44	"	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc)		
45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne		
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges.		
		(Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)		
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION		fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
18,226,667	17,589,269	857,598	•	16,849,208	16,261,862 19	
353,200	347,576	5,624	•	529,576	522,186 •	
120,000	120,000	•	•	120,000	120,777 76	
10,000	10,000	•	•	10,000	8,904 98	
1,695,137	1,688,137	8,000	•	1,035,137	1,516,551 26 (*) 5,036 79	(*) Report à 1908, article 30 de la loi de comptabilité.
5,250	5,250	•	•	5,250	2,520 •	
20,409,254	19,558,232	851,022	•	18,047,171	18,257,818 08	
AUGMENTATION . . . fr.		851,022 •				
6,581,035	6,208,100	373,465	•	6,027,420	5,755,101 65	
2,680,521	2,482,441	198,080	•	2,287,886	2,077,158 68	
1,042,000	959,500	102,500	•	1,025,500	856,411 07	
14,000	14,000	•	•	14,000	23,138 84	
4,500	4,500	•	•	4,500	3,465 »	
60,000	60,000	•	•	60,000	11,874 08	
10,582,476	9,708,631	673,845	•	9,419,306	8,705,149 52	
AUGMENTATION . . . fr.		673,845 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,000 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Eschaut 702,455 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 634,726 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousques; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	o	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	o	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	o	Remises aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,240,412 »
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 467,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 10,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LEGISLATION.		
		Jetons de présence des membres et frais accessoires (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
800,862 »	790,192 »	10,670 »	»	775,222 »	740,601 35	
20,409,254 »	19,558,232 »	851,022 »	»	18,947,171 »	18,257,818 98	
10,582,476 »	9,708,631 »	673,845 »	»	9,419,306 »	8,703,149 32	
31,592,592 »	30,057,035 »	1,535,537 »	»	29,141,699 »	27,683,569 65	
AUGMENTATION . . . fr.		1,535,537 »				
1,640,621 »	1,603,931 »	36,690 »	»	1,578,931 »	1,552,695 83	
345,492 »	345,492 »	»	»	335,492 »	333,157 93	
3,122,000 »	3,122,000 »	»	»	3,122,000 »	3,159,239 82	
99,735 »	99,735 »	»	»	99,735 »	99,726 24	
2,728,376 »	2,658,376 »	70,000 »	»	2,588,376 »	2,767,418 21 (*) 13,550 »	(*) Report à 1908, article 30 de la loi de comptabilité
7,936,224 »	7,820,554 »	106,690 »	»	7,724,534 »	7,925,788 03	
AUGMENTATION . . . fr		106,690 »				
»	5,000 »	»	5,000 »	2,500 »	2,098 65	
»	5,000 »	»	5,000 »	2,500 »	2,098 65	
DIMINUTION . . . fr		5,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1944.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ		
52	.	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS.		
53	.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Credit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
SECOURS.		
54	.	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
CAISSE DES OUVRIERS.		
55	a.	Pensions des ouvriers 2,600,000 »
	b.	Subvention pour contribuer aux charges de l'institution 440,026 »
	c.	Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 26,000 »
	d.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessitante 60,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX (nouveau).		
Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail :		
56	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi) fr. 110,000 »
	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département 5,000 »
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) 169,125 »
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi) 350,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX (nouveau). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
190,000 »	190,000 »	»	»	181,000 »	175,909 89	
190,000 »	190,000 »	»	»	181,000 »	175,909 89	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	73,498 90	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	73,498 90	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	40,000 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	40,000 »	
3,135,026 »	3,299,825 »	»	164,799 »	3,415,515 70	3,215,242 85	
3,135,026 »	3,299,825 »	»	164,799 »	3,415,515 70	3,215,242 85	
DIMINUTION . . fr.		164,799 »				
614,125 »	»	614,125 »	»	»	»	
614,125 »	»	614,125 »	»	»	»	
AUGMENTATION. . . fr.		614,125 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
57	a. b. c.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 54 1,800 » Commissions d'examen 6,200 » Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000 »
»	»	Rachat des approvisionnements, des marchandises et des objets en fabrication de la ligne reprise de Termonde à Saint-Nicolas (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Abornement des lignes autres que celle de Menin à Roulers reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE X fr.		
Les crédits portés aux articles 2, 3, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
MARINE.		
58	»	Installation d'un groupe de chaudières au paquebot <i>Princesse Henriette</i> . — Remplacement des générateurs et des cheminées du paquebot <i>Princesse Joséphine</i> . — Acquisition d'un bateau-pilote
»	»	Construction d'un cutter en bois pour la station de Flessingue. — Remplacement de chaudières et de cheminées au paquebot <i>Princesse-Clémentine</i> de la ligne Ostende-Douvres (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
20,000 »	20,000 »	»	»	35,500 »	25,809 82	
»	»	»	»	»	45,532 62	
»	»	»	»	»	(*) 17,672 »	(*) Report à l'exercice 1908, article 30 de la loi de comptabilité.
20,000 »	20,000 »	»	»	35,500 »	89,104 44	
435,000 »	225,000 »	210,000 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	185,569 18 (*) 128,703 33	
435,000 »	225,000 »	210,000 »	»	»	312,072 51	
AUGMENTATION . . . fr.		210,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
•	Comité mixte de législation (<i>pour mémoire</i>)
V.	Traitements de disponibilité.
VI.	Pensions
VII.	Secours
VIII	Caisse des ouvriers
IX.	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1905
X.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,210,092 »	451,960 »	767,132 »	»	390,132 »	338,375 61	
188,612,042 »	180,643,057 »	7,968,985 »	»	185,784,150 24	177,845,684 71	
31,502,502 »	30,057,055 »	1,535,537 »	»	29,141,699 »	27,683,569 65	
7,936,224 »	7,829,534 »	106,690 »	»	7,724,534 »	7,925,788 05	
»	5,000 »	»	5,000 »	2,500 »	2,098 05	
190,000 »	193,000 »	»	»	181,000 »	173,909 89	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	73,498 90	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	40,000 »	
3,155,026 »	3,299,825 »	»	164,799 »	3,413,513 70	3,215,242 83	
614,125 »	»	614,125 »	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	35,500 »	89,104 44	
435,000 »	225,000 »	210,000 »	»	»	312,072 51	
233,859,101 »	222,826,431 »	11,202,469 »	169,799 »	226,778,054 94	217,699,345 22	
AUGMENTATION. . . . fr.		11,032,670 »				

(54)